

→ Les délais de publicité :

	Délais de publicité	
	candidature	offres
AOO	30 jours	
AOR (PA)	30 jours	25 jours
AOR (EA)	15 jours	10 jours (ou d'un commun accord)
Procédure concurrentielle avec négociation	30 jours	25 jours
Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	15 jours	10 jours (ou d'un commun accord)
Dialogue compétitif	30 jours	

* les délais sont ceux applicables en cas de dématérialisation (= délais raccourcis)



Les délais de consultation se calculent en **jour calendaires francs** c'est-à-dire non compté le jour d'envoi de la publicité ni le jour de la remise des offres.

Ainsi, si le jour de la fin du délai de consultation est un samedi, un dimanche, ou un jour férié, le terme est reporté au prochain jour ouvré.

Ces délais sont augmentés de 5 jours si l'ensemble du DCE ne sont pas publié sur le profil acheteur